

## « les budgets ne suivent pas »

« Nous allons entrer dans du contentieux d'ici la fin de l'année. Les gens se retourneront contre l'Etat. Or celui-ci a mis sur la table 225 millions d'euros, alors qu'il en fallait 1,7 milliard. Les budgets ne suivent pas. Il n'y aura donc pas de solution. »

M. Maziane, élu à La Seyne

## le chiffre du jour

**18 000** dossiers ont été déposés en France au 31 mars devant les commissions départementales de médiation. 600 000 ménages seraient concernés par ce dispositif. À ce jour, 491 personnes se sont vu attribuer un logement.

## quinze familles

Le collectif Hébergement varois a aidé quinze familles (habitant en logement insalubre ou en suroccupation) à monter des dossiers Dalo. Familles qui attendent un logement social depuis quatre ou cinq ans dans l'ouest varois.

# Droit au logement : la loi est-elle applicable ?

**SOCIÉTÉ** Alors que 476 dossiers ont déjà été déposés dans le Var, les associations sont sceptiques sur l'efficacité du dispositif, faute de toits disponibles

Entrée en vigueur en janvier, la loi sur le Droit au logement opposable (Dalo) a du mal à toucher son public. C'est-à-dire la triste cohorte des sans domicile fixe, des familles victimes d'une expulsion ou en attente d'un logement social depuis trop longtemps. Ou encore croupissant dans des habitations insalubres. Autant de personnes qui depuis janvier, sont en droit de réclamer à l'État une solution pour leur dénicher un toit décent. Ainsi le veut désormais la loi, adoptée dans la foulée du campement des Enfants de Don Quichotte. La commission départementale de médiation, mise en place en janvier et chargée d'examiner les recours, a reçu, au 31 mai, 476 dossiers (*lire ci-contre*). « Ce qui est très peu, au regard des 48 000 familles mal logées dans le Var. On est loin du compte. Où sont les autres ? » s'interroge Fathi Bouaroua, directeur régional de la fondation Abbé-Pierre, pour lequel « c'est clair, le Dalo ne marche pas ». Pourquoi une si faible af-



Le Var compte 48 000 mal logés (comme ce SDF campant devant son ancien squat) et 21 000 demandes sont en attente dans les logements sociaux. Une quadrature du cercle que le Dalo pourra difficilement résoudre. (Photo Philippe Amassan)

fluence à la préfecture, alors que les pouvoirs publics craignent un raz-de-marée de personnes éligibles au droit au logement ? La fondation Abbé-Pierre

avance plusieurs explications. D'abord, malgré un lancement en fanfare en début d'année, « les gens ne croient pas à cette loi. On leur dit depuis des années qu'il n'y a pas de logement et maintenant, on dit qu'on va tous les loger. Ça les laisse dubitatifs ».

### « Faire respecter un droit »

Ensuite – principal frein au développement du Dalo – « il existe très peu de lieux pour aider ces personnes à monter les dossiers, les accompagner à la commission de médiation ou devant les tribunaux. Pas d'organisme pour faire ce travail sur le terrain. Les travailleurs sociaux comme les associations sont débordés ». Autrement dit, la loi est là, mais sans les moyens nécessaires pour son application. Cela dit, tempère ce responsable, « le Dalo est un aiguillon, il permet de rappeler que l'État a une

obligation juridique de faire construire des logements. Il faut l'utiliser ». Pour tenter de rendre ces textes concrets, la fondation Abbé-Pierre va organiser des permanences avec des associations dans les Bouches-du-Rhône d'abord, où les recours sont les plus nombreux (un millier en un trimestre), puis en octobre dans le Var, si elle trouve des relais avec des associations locales. Un colloque est prévu le 1<sup>er</sup> juillet à Marseille. Il est question aussi de formation commune travailleurs sociaux-avocats, pour préparer les dossiers. Car c'est sur ce terrain juridique qu'il est nécessaire aujourd'hui de se placer. « Il faut changer de registre. Et à présent faire respecter un droit », conclut Fathi Bouaroua.

### Construire d'abord

« Si j'avais du temps, je prendrais une truelle et du ciment et je construirais des

logements de mes mains. Ça n'est pas avec une loi qu'on bâtit des appartements. Or, c'est de murs qu'on a besoin aujourd'hui. Et pas de dispositions législatives qui se superposent à d'autres, ce qui rend tout incompréhensible », tranche René Puddu. Le directeur coordinateur de Solidarité Est Var trouve cependant « dommage » qu'on ne puisse se saisir de cette loi, qui ne servira qu'au relèvement « d'une poignée de cas très criants ». « La loi SRU, obligeant à la construction de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants, n'a jamais été appliquée. Commençons par là. Et arrêtons de créer des machines infernales qui ne servent à rien », conclut-il. Le Var compte 35 500 logements sociaux. 21 000 demandes sont toujours en attente. Deux chiffres qui résument la difficulté d'application de la loi Dalo.

CATHERINE AUBRY

## Un tiers des dossiers jugé prioritaire

La commission départementale de médiation du droit au logement opposable, présidée par Jean-Luc Delaunay, a reçu 476 demandes. Les recours continuent à arriver au rythme d'une centaine chaque mois. La commission se réunit toutes les trois semaines. Sur ces quelque 500 dossiers, 122 ont été examinés et 44 (soit un tiers) jugés prioritaires et urgents, c'est-à-dire répondant aux critères de la loi. Ces dossiers sont ensuite transmis au préfet, qui les fait suivre aux organismes de logements sociaux. La personne concernée a ensuite six mois pour se voir attribuer un toit. Un délai qui doit paraître bien long pour qui cherche un logement. Et qui entraîne un certain flou sur le nombre de personnes d'ores et déjà relogées, mais qui seraient très peu pour l'instant. Si aucun logement n'est obtenu, un recours contre l'État peut être intenté devant le tribunal administratif à partir du 1<sup>er</sup> décembre. En revanche, si le dossier n'est pas retenu par la commission de médiation, parce qu'elle ne l'a pas jugé prioritaire, il est possible de contester la décision devant le tribunal administratif immédiatement. C'est ce qu'a fait à Paris une famille, laquelle a obtenu le réexamen de sa demande par la préfecture dans un délai d'un mois. La commission varoise a également rejeté 32 dossiers et jugé 45 irrecevables. La région Paca est le second territoire français en terme du nombre de recours (1 651 au premier trimestre), loin derrière l'Île-de-France (11 931 demandes).

C. A.

